

COMPTE-RENDU
CSS ORANO du 10 janvier 2023

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne	M. Rémi RECIO M. Jean-René LENOIR	Sous-Préfet Secrétaire Générale	Présent Présent
	Mme Catherine JEAN Mme Irène POUTIER		Présente Présente
SIDPC			
SDIS	M. Franck DUCHEMIN M. Anthony SIZORN		Présent Présent
DREAL	M. Denis LAURENT		Présent
DDTM	M. Grégory GONZALES		Présent
ARS	Mme Dominique MESTRE- PUJOL		Présente
DDETS	M. Maurice EXPOSITO		Présent
IRSN	M. Renaud MARTIN Mme Marie SIMON CORNU M. Laurent POURCELOT		Présent Présente Présent
Collège Collectivités territoriales			
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ;	M. Alain VIALADE	titulaire	
	Jean-Michel ALVAREZ	suppléant	
Mairie de Narbonne	Mme Viviane THIVENT	titulaire	Excusée
	M. Alain VICO	suppléant	Excusé
Mairie de Moussan	M. Jean-Marie MONIE	titulaire suppléante	Présent
	Mme Valérie LAGUIERCE		
Conseil Départemental	Nicolas SAINTE-CLUQUE	titulaire	
	Dominique GODEFROID	suppléante	
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Magali VERGNES	titulaire	
	Séverine MATEILLE	suppléante	
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Michel JAMMES	titulaire	Excusé
	Jean-Louis RIO	suppléant	

Collège Riverains				
association (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)	ECCLA	Maryse ARDITI présidente Christine BLANCHARD	titulaire suppléante	Présente
Association Environnement	Narbonne	Guy TORRES Michel DEOLA	Titulaire suppléant	
Association (COLlectif l'Environnement Riverains Elisyques)	COLERE pour des	Lilian SERRE présidente André BORIES	titulaire suppléant	Excusée Présent
Syndicat Plaine de la Livièrè		M. le Président	titulaire	
riverain		Rémi IBANES	titulaire	Présent
riveraine		Anne-Marie BRETTE	titulaire	
Collège Exploitant				
ORANO Enrichissement Malvesi	Chimie	Le directeur, Le responsable du département technique	titulaire suppléant	Présent
ORANO Enrichissement Malvesi	Chimie	Le responsable du département sûreté-qualité environnement Le responsable du service sûreté-sécurité radioprotection (suppléant) ;	titulaire suppléant	Présente
ORANO Enrichissement Malvesi	Chimie	Le responsable des projets environnementaux (titulaire), le responsable des projets (suppléante) ;	titulaire suppléant	Présent Présent
ORANO Enrichissement Malvesi	Chimie	Le responsable de la communication du site	titulaire	
Collège Salariés				
ORANO Enrichissement Malvesi	Chimie	Le représentant du syndicat CFE-CGC Le représentant du syndicat FO	titulaire suppléant	Présent
ORANO Enrichissement Malvesi	Chimie	Le représentant du syndicat CFDT Le représentant du syndicat CFDT	titulaire suppléant	
ORANO Enrichissement Malvesi	Chimie	Le représentant du syndicat		Présent

Personnalités qualifiées			
Directe			
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude	M. BOUTROUX		
Conseil Interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France.			
Autorité de Sûreté Nucléaire division de Marseille ;			
Communauté de l'Eau du Sage de la Basse Vallée de l'Aude			
PNR	M. Laurent BENU		Présent

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation de compte-rendu de la CSS du 23 septembre 2022 (5min)**
2. **Schéma industriel des lagunes – Orano (20 min)**
3. **Bilan de l'Observatoire des rejets 2021 (1h)**
4. **Bilan Orano 2021 en matière de risques chroniques (30 min)**
5. **Etude Radiologique de Site (ERS) dans l'environnement de Malvésí – point d'avancement – IRSN (20min)**
6. **Bilan Inspection des installations classées 2021 (15 min)**
7. **Divers/questions (20 min)**

Ouverture de la séance à 9h35 sous la présidence de M. Réció, sous-préfet de Narbonne.

M. le Sous-préfet de Narbonne remercie les membres de l'assemblée et M. le Directeur de la société Orano d'accueillir la CSS sur site. Il présente l'ordre du jour, et précise qu'il devra quitter la CSS vers 11 heures.

1. **Approbation de compte-rendu de la CSS du 23 septembre 2022 (5min)**

Le compte-rendu de la CSS du 23 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. **Schéma industriel des lagunes – Orano (20 min)**

M. le Directeur de la société Orano rappelle les procédés de transformation qui aboutissent à la production d'UF4. I

En 2016, des évolutions de procédés ont permis de réduire de 75% la consommation d'ammoniac et de 50% d'acide nitrique. L'uranium est récupéré dans l'atelier de récupération et l'ensemble des déchets métalliques sont envoyés dans les lagunes composées de bassins de décantation et d'évaporation. Ceux-ci fonctionnent comme des marais salants. Au fil de l'évaporation ces effluents nitrates vont se concentrer. Les bassins d'évaporation sont les bassins B7, B8, B9, B10, B11, B12.

Pour rappel, l'ensemble des eaux pluviales sont traitées par le procédé d'osmose inverse sur la partie lagunaire. L'ensemble des rejets est effectué au niveau du point de rejet unique Tauran 600.

Depuis 2021, les eaux pluviales sont recyclées dans les procédés afin de réduire les prélèvements dans la nappe ou dans le réseau d'eau potable. En 2022, 80 000 m³ d'eaux pluviales ont ainsi été économisées.

Les bassins B1 et B2, exploités dans les années 1960-1983, pouvaient contenir de l'uranium artificiel dû à la conversion d'uranium de retraitement. Les bassins B5 et B6, mis en service en 2005, contiennent uniquement des traces de radioactivité d'origine naturelle. L

La stratégie de gestion des lagunes est dirigée par des enjeux à court terme et des enjeux à moyen/long terme. A court terme, l'ensemble du confinement de l'INB a été réalisé avec la mise en place d'une couverture bitumeuse, un confortement environnemental, des piézomètres, une collecte des drains et une surveillance environnementale. Orano a mené un projet de réduction des volumes des résidus solides des bassins B5 et B6 avec le projet PERLE/CERS autorisé en 2018. Le volume disponible a été sécurisé afin de conserver, à la fin de l'été, une garde hydraulique suffisante pour contenir deux épisodes cévenols. A moyen/long terme, Orano souhaite le stockage des résidus solides, suivant une filière n'existant pas encore mais qui sera défini dans le cadre du PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs). Afin de sécuriser la gestion des bassins, l'exploitant explore différents projets : réhausse des bassins ; mise en place d'une couverture bitumineuse des bassins B9, B10 et B12 ; création de nouveaux bassins ; évapoconcentration des effluents nitrates (en cours d'étude).

Concernant le traitement des nitrates, le projet TDN qui utilise le procédé THOR a été autorisé en 2017, il n'a pas encore été mis en place (recours contentieux en cours) mais il permettra de traiter les effluents « historiques » du site, qui contiennent notamment des radioéléments artificiels (traces de technétium).

Concernant les effluents nitrates « actuels » contenant de la radioactivité naturelle, une évolution réglementaire a été présentée l'année dernière : décret TFA (février 2022). Ce décret permet de sortir de la sphère nucléaire des matières métalliques afin de les valoriser. Cela existe en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas où la réglementation a défini des seuils en dessous desquels la réutilisation des métaux issus de démantèlement des centrales dans la vie civile est possible.

Orano examine deux pistes à long terme: la valorisation des nitrates sous forme d'engrais et la récupération de ces nitrates afin de refaire de l'acide nitrique. Celles-ci nécessitent toutes deux la révision préalable et l'acceptation dans le cadre du PNGMDR.

En synthèse, les lagunes sont historiquement présentes sur le site et contiennent tous les effluents générés depuis soixante ans. Le seul rejet autorisé du site concerne les eaux pluviales après traitement. Les eaux des procédés (effluents industriels) sont stockées dans les lagunes. Les principes de gestion des lagunes sont l'entreposage temporaire des résidus solides en assurant leur densification, la sécurisation des volumes des bassins d'évaporation et la protection de l'environnement.

M. le Sous-préfet de Narbonne remercie et demande s'il y a des observations.

M. le représentant de l'association COLERE fait remarquer que le terme du mot « lagune » peut prêter à confusion. Les lagunes sont généralement des endroits naturels. Le mot « bassin » serait plus approprié.

Il est heureux d'entendre dire que les recours des associations COLERE et RUBRESUS ont permis d'engager des réflexions d'Orano sur l'utilisation des déchets et de la nouvelle voie de traitement de récupération. Cela a permis de faire avancer les réflexions sur les déchets qui étaient rejetés dans les bassins, à durée de vie indéfinie. Il se dit content de voir que des réflexions sont faites sur les nouveaux traitements permettant d'éviter le traitement THOR qui brûle les nitrates dans l'atmosphère et rejette des éléments polluants en grande quantité.

Mme Arditì précise qu'elle n'a rien contre l'augmentation de la garde des bassins. Elle souhaite qu'aucune digue ne lâche. Quand les digues D1 et D2 ont lâché, cela a généré de la boue. Il faut une surveillance des digues très fine. L'association ne veut plus de nouveaux bassins.

M. le Directeur de la société Orano signale qu'une surveillance de la stabilité des bassins est assurée.

M. le représentant de l'association COLERE ajoute que la société annonce un projet de réhausse des bassins et un projet de traitement thermique de réduction de volume. Il se demande si la société va réaliser les deux projets. Il précise qu'il faudrait privilégier le traitement thermique à l'augmentation des bassins provoquant un risque supplémentaire par l'augmentation de la hauteur d'eau des bassins.

M. le Maire de Moussan indique, concernant la création d'engrais dans le cadre de l'économie circulaire, qu'il s'agit d'une très bonne chose. Depuis la guerre en Ukraine, les agriculteurs achètent leurs engrais très chers. Il pense que cela serait favorable.

M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL signale qu'à ce jour, le blocage réglementaire est encore présent. Le décret existe pour les déchets métalliques, et non pas pour les déchets liquides. Cela sera peut-être envisagé mais aucune certitude n'existe quant à l'ouverture de cette réglementation. Une modification du PNGMDR sera nécessaire au préalable.

Mme Arditì indique que la valorisation des déchets métalliques existe dans certains pays.

M. le Directeur de la société Orano explique que la société ne préjuge pas mais informe sur les études qu'elle lance.

M. le Sous-préfet de Narbonne signale que cela ouvre le champ des possibles.

M. le Directeur de la société Orano ajoute qu'il s'agit d'une volonté d'ouverture et de transparence sur les études réalisées par Orano, et trouve cela intéressant de les partager avec cette instance.

M. le Sous-préfet de Narbonne aborde le point suivant.

3. Bilan de l'Observatoire des rejets 2021 (1h)

Mme Arditì souhaite savoir si le diaporama a été envoyé aux membres de la CSS.

Les membres de la CSS répondent par la négative.

Elle signale que la commission fonctionne bien mais avec un manque d'ouverture sur l'extérieur. Elle rappelle le texte de loi de la CSS : les commissions sont ouvertes au public sur décision du bureau. Elle souhaite que les journalistes assistent aux CSS afin de réaliser un article de fond. C'est une proposition qu'elle souhaite mettre en place.

Cela a déjà été réalisé une fois, sans aucun problème. Elle propose, également, de réaliser une réunion publique une fois par an ou une fois tous les deux ans. L'association ECCLA peut réaliser cette réunion si cela embête la commission de suivi de site. C'est une manière simple de sortir de l'entre soi.

M. le Sous-préfet de Narbonne prend note mais indique qu'il s'agit de sujets relativement complexes et que si une ouverture à la presse est décidée il conviendra de préparer la compréhension du journaliste. .

M. le représentant de l'association COLERE précise que la diffusion des comptes-rendus est nécessaire.

M. le Sous-préfet de Narbonne et Mme Arditi signalent que les comptes-rendus sont mis en ligne.

M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL signale que le plan d'action mis en place après Lubrizol prévoit une meilleure information et vulgarisation auprès de la population.

M. le Sous-préfet de Narbonne précise ne pas être hostile à la présence de la presse mais qu'il faudra consacrer du temps aux journalistes afin de leur donner des explications.

M. le représentant de l'association COLERE ajoute que la presse peut avoir déjà des avis orientés. La liberté de la presse n'est toujours pas perçue dans les articles de presse locale. Il ne souhaite pas que la communication soit seulement pour le site d'Orano.

M. le Chef de l'Unité interdépartementale propose de retenir la formation de la CSS dédiée aux risques chroniques pour la présence de la presse le cas échéant car on y présente le bilan de l'Observatoire..

M. le Sous-préfet de Narbonne ajoute qu'effectivement, les risques accidentels font partie du site mais ce dernier ne peut pas se résumer qu'à ça.

M. le Directeur de la société Orano indique être favorable à la proposition de Mme Arditi. Il précise qu'il faudrait trouver des journalistes scientifiques et leur accorder du temps pour d'éventuelles questions.

Mme Arditi ajoute que les présentations pourraient leur être envoyées en amont.

M. le Sous-préfet de Narbonne répond que cela ne sera pas possible. Les documents seront envoyés une fois la CSS réalisée.

Mme Arditi présente le bilan de l'Observatoire. Les rejets aqueux sont en augmentation due à la reprise d'activité du site.

Le flux d'uranium n'a pas augmenté, représentant 4% de la quantité autorisée par l'arrêté préfectoral.

Le flux de fluor représente 2% de la quantité autorisée par l'arrêté préfectoral et est similaire à celui de l'année dernière.

Une baisse importante de MES a été observée, liée à une meilleure gestion de recyclage des eaux pluviales. En conclusion, aucune variation sensible des rejets dans l'eau n'a été relevée, liée à la reprise d'activité du site.

Le bilan des rejets atmosphériques de l'usine est en augmentation au niveau de l'azote mais en diminution au niveau de l'acide fluorhydrique. L'uranium diffus ou canalisé est extrêmement bas.

Elle présente la définition des composés organiques volatiles (COV) : ce sont des substances provenant des hydrocarbures et de tous les dérivés chimiques (propane, butane, acétone, etc.). Ils s'utilisent dans les nettoyeurs, les solvants, etc. Les COV sont contrôlés. Les COV canalisés ont une valeur limite de concentration réglementaire. Les sociétés, qui utilisent plus d'une tonne par an de COV sont soumises à un plan de gestion des solvants. Il existe des COV « classiques », des COV « annexe III » et des COV « CMR » (Cancérigène Mutagène et Reprotoxique). La réglementation est différente pour chaque type de COV. Dans l'arrêté préfectoral du site, l'autorisation d'émission de COV en flux canalisé est de 19 tonnes et l'autorisation d'émission de COV en flux diffus est de 33 tonnes. Les COV utilisés par le site sont à 98% des COV « classiques ». Depuis la reprise de l'activité, une augmentation des flux diffus est observée.

Le bilan d'émission de gaz à effet de serre est en forte diminution de 7 à 10%.

M. le responsable de la qualité de l'eau PNR poursuit la présentation en présentant le suivi de métaux lourds dans les sédiments. Le sédiment est un compartiment intégrateur retraçant l'historique des apports (naturels ou artificiels). L'approche « commune » est de réaliser des mesures de concentration d'un métal dans un sédiment et de comparer à un éventuel seuil/norme. Une approche complémentaire peut permettre d'affiner les résultats voire de mettre en évidence des tendances/anomalies. Plus un sédiment est fin (mesuré par la présence d'aluminium - silicoaluminates), plus il a la capacité de « capter » les métaux. Il faut donc connaître la proportion de sédiments fins, pouvant être mesurée par la quantité d'aluminium présent dans le sédiment. Le rapport métal/aluminium permet de déceler si une présence plus importante du métal est liée à une anomalie ou seulement à une plus grande capacité de captage des sédiments.

Entre 2018/2019, le point de contrôle nommé PV3 a subi une forte augmentation, sans que cette augmentation n'ait été confirmée les années suivantes. Les conclusions semblent donc se diriger vers une anomalie due à la forte pluviométrie et un déplacement de sédiments d'une concentration levée.

Des analyses complémentaires ont été réalisées sur les poissons et les coquillages : toutes les valeurs sont inférieures aux valeurs de référence de l'IRSN. Les quantités prélevées vont être augmentées en fonction des normes de l'IRSN.

M. le Sous-préfet de Narbonne indique qu'il faut savoir à partir de quel grammage de prélèvement on considère que c'est rempli.

M. Pourcelot de l'IRSN trouve intéressant de comparer l'uranium à l'aluminium. Cela permet de mieux interpréter les résultats. Il souhaite savoir si les données ont été comparées à d'autres secteurs. .

M. le responsable de la qualité de l'eau PNR répond par la positive. Il précise que des prélèvements ont été réalisés dans d'autres fleuves côtiers. Ce secteur est naturellement plus uranifère. Le rapport métal/aluminium dans l'Aude était de 0,5.

Dans les eaux douces, le rapport métal/aluminium est légèrement au-dessus de 0,5. Il insiste sur le « biote » et souhaite se rapprocher de l'IRSN afin de comparer les données.

M. Pourcelot de l'IRSN signale que les mesures effectuées par l'IRSN sont disponibles dans le rapport de synthèse. Il précise qu'il est possible de comparer les valeurs. Il ajoute qu'à l'époque, l'IRSN a réalisé des prélèvements sur les poissons

M. le Sous-préfet de Narbonne signale qu'il serait intéressant de réaliser une présentation des valeurs lors de la prochaine CSS.

Mme Ardit indique pouvoir envoyer les documents si cela est nécessaire.

Elle reprend la présentation sur les végétaux agricoles aériens. La valeur de la LQ (Limite de Quantification du laboratoire) pour l'uranium est inférieure à la norme. Concernant les végétaux agricoles racinaires, la LQ pour l'uranium reste inférieure à la valeur limite de référence.

Pour rappel, le travail sur les eaux souterraines est effectué avec un bilan quadriennal.

Cet outil détecte 4 zones (ceinture immédiate, ceinture rapprochée, ceinture éloignée et barrière hydraulique), en regardant à l'intérieur de chacune de ces zones.

Elle présente la DI (Dose Indicative). La DI a été prise en compte depuis le deuxième observatoire. Concernant les concentrations d'uranium, toutes les valeurs sont inférieures au critère de potabilité OMS, doublée en 2012.

Aucun radioélément artificiel n'a été détecté, hormis des traces de Sr90 dont l'origine reste à déterminer.

En conclusion : les limites de quantification des laboratoires ont pu être abaissées pour les produits agricoles .

Au niveau de l'impact radiologique du site donné en millisieverts (mSv), la valeur limite est de 1 mSv. En 2018 et 2019, la dose annuelle mesurée en limite du site en mSv était d'environ 0,80 notamment due au parc de stockage des fûts d'uranium situé à proximité de la clôture. En 2020 et 2021, la dose annuelle a baissé (réduite de moitié), notamment par la mise en place d'un mur « ceinture » en gabions le long de la clôture.

M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL signale qu'Orano a également procédé à une réorganisation des stocks afin de diminuer cet impact radiologique en clôture.

M. le Directeur de la société Orano informe que depuis le début de la CSS, les membres parlent de radioactivité en becquerels ou en sieverts, plusieurs unités dont les Becquerels et les Sieverts sont utilisées en radioactivité et cela peut être complexe pour chacun de s'y retrouver.

Concernant le bilan des déchets sur site : légère augmentation de la quantité de déchets sur site ; diminution de volume d'effluents dans les bassins d'évaporation et diminution du volume de boues déshydratées.

Enfin, Mme Arditi énumère les remarques de l'Observatoire pour les années à venir :

- Les seuils fixés actuellement, concernant les rejets diffus et canalisés, pourront être rediscutés dans le cadre des échanges à venir sur les rejets atmosphériques.
- Amélioration des échantillonnages pour la faune et la flore.
- Réflexion sur la diminution des seuils prescrits de l'arrêté préfectoral concernant les rejets aqueux.

M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL signale que la DREAL a répondu à une activité importante concernant le site Orano, n'ayant pas permis de réaliser le chantier autour des seuils. L'essentiel pour la DREAL est de suivre les impacts par le biais de l'Observatoire. Il confirme la nécessité de diminuer les seuils prescrits par l'arrêté préfectoral, afin d'avoir des valeurs limites en phase avec les meilleures techniques disponibles.

M. le représentant de l'association COLERE indique, qu'il y a un an, l'association COLERE avait relevé le problème des écarts importants entre les autorisations de l'arrêté préfectoral et le niveau de rejet laissant une trop grande liberté

M. le représentant de l'association COLERE souhaite éviter que des accidents ne passent inaperçus.

M. le Sous-préfet de Narbonne demande s'il y a d'autres observations.

M. le représentant de l'association COLERE précise, qu'en 2021 avec le redémarrage de l'activité, 37 tonnes de Nox ont été rejetées, ce niveau étant assez élevé. Tous les autres rejets ne sont pas encore aboutis. Le projet NVH, sûrement en cours de démarrage, va rajouter des NOx ainsi que le projet THOR. L'augmentation de production va faire augmenter les rejets et les NOx. Il faut attirer l'attention dans l'amélioration des traitements et des rejets en Nox. Des marges de manœuvres sont envisageables afin de pérenniser une sécurité environnementale du site. Depuis des années, des flux importants de COV sont réalisés.

M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL indique être en accord avec M. le représentant de l'association COLERE. L'objectif est l'amélioration en continu des émissions. Au niveau des seuils de déclaration européen, les valeurs d'oxyde d'azote de moins de 100 tonnes par an ne font pas l'objet d'obligation déclarative. L'objectif est d'en rejeter le moins possible, cependant le site Orano ne rentre pas dans des valeurs préoccupantes.

M. Ibanez, riverain, signale être très satisfait de la présentation précise et scientifique. Les efforts demandés ou réalisés volontairement par l'usine sont à noter. Le risque d'accident est réduit au maximum, réduisant la partie anxigène que peuvent provoquer certains propos. Il signale que pour sa santé, c'est une très bonne chose. Il est satisfaisant de voir les efforts réalisés par l'usine. Les relations avec l'usine ont toujours été respectueuses. Il se dit satisfait de la réunion réalisée sans dispute.

M. le représentant de l'association COLERE signale que cela n'a pas toujours été le cas lors de réunions publiques.

M. le Sous-préfet de Narbonne ajoute que cela reste un effort collectif.

M. le Maire de Moussan souhaite féliciter M. le Directeur de la société Orano pour les résultats satisfaisants des analyses. Le territoire de Narbonne est assez pauvre, or depuis les deux dernières années, la société Orano a privilégié l'embauche de soixante personnes du territoire.

Elle compte, durant les prochaines années, embaucher une vingtaine de personnes supplémentaires. Les dires annoncés par la société ont été tenus. Il remercie également les communes voisines. Le site Orano a accepté de faire visiter le site à une vingtaine de personnes. Cela a permis de rassurer, et de montrer que l'usine fonctionne bien et est bien sécurisée.

M. le Sous-préfet de Narbonne remercie M. le Maire de Moussan.

1. Bilan Orano 2021 en matière de risques chroniques (30 min)

M. le Directeur de la société Orano présente les efforts à mener durant les prochaines années. Cela se présente en trois axes :

- Performance énergétique et réduction de GES. Les actions menées vont permettre de réduire de 10% de la consommation énergétique et la réduction de GES d'ici 2024.
- Préservation de ressources naturelles. En 2022, la période de sécheresse a duré jusqu'en décembre. La société Orano se demande quel rôle jouer afin de réduire la consommation d'eau au niveau des forages en privilégiant la réutilisation d'eaux pluviales.
- La biodiversité. L'ensemble des travaux va être poursuivi, ainsi que le développement avec des partenariats. La faune et la flore reprennent rapidement dans le bassin de régulation.

Le démarrage des essais de l'atelier UO2 ont été réalisés en 2022. Afin de ne pas augmenter les rejets de Nox, Orano s'est engagé à mettre en place un traitement sur l'atelier de récupération. Le traitement NOx est en service. Le démarrage de l'atelier TEA (Traitements des Effluents Aqueux) a été réalisé début 2022. La densification des résidus solides est améliorée par un facteur cinq.

Mme Ardit souhate connaître la destination des eaux sortant des boudins.

M. le Directeur de la société Orano signale que ces eaux vont dans les bassins d'évaporation en contre-bas.

D'ici fin janvier, l'alvéole PERLE sera saturée. L'alvéole CERS a été mise en service.

Le remplacement d'un brûleur d'une chaudière gaz a été effectué.

Un projet d'hydrogène vert va être implanté à trois kilomètres du site. La société GENERAL DU SOLAIRE va produire la première production d'hydrogène vert sur Narbonne.

Les actions d'amélioration énergétique réalisées en 2021/2022 sont les suivantes : 95% du site est passé en éclairage LED ; déploiement de sobriété énergétique et recyclage des eaux pluviales.

Les actions engagées à venir sont la mise en place d'un traitement thermique des gaz de l'atelier d'hydrofluoration, le remplacement des colonnes d'abatages des événements ammoniacs et la poursuite des rénovations des bâtiments.

M. le Sous-préfet de Narbonne remercie pour la présentation. Il signale aux membres de la CSS qu'il doit quitter la réunion et demande à M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL de présider la suite de celle-ci. Il souhaite à tous une très belle année.

M. le Sous-préfet de Narbonne et les membres de la sous-préfecture quittent la CSS à 11h18.

1. Etude Radiologique de Site (ERS) dans l'environnement de Malvési – point d'avancement – IRSN (20min)

M. Pourcelot de l'IRSN présente l'avancement de l'ERS. Il rappelle les trois enjeux majeurs :

- Les conséquences des rejets et des émissions du site Malvési sur l'environnement
- Quantifier l'exposition des risques des riverains du site
- Ouvrir au maximum ces études aux acteurs locaux et aux associations : ouverture à la société.

L'ERS est une étude environnement et non une étude sanitaire ou épidémiologique. Les trois enjeux principaux se déclinent en quatre objectifs :

- Quantifier les substances ajoutées dans l'environnement par la société Orano par le biais de prélèvements.
- Etudier les concentrations actuelles des principaux radionucléides de substances chimiques potentiellement émises à l'atmosphère par la future installation TDN.
- Réalisation d'enquête de proximité « mode de vie ». Ces données sont nécessaires afin d'estimer, de façon la plus réaliste possible, les expositions à la radioactivité provenant des rejets de l'usine.
- A travers les échanges de la CSS de Malvési et de l'Observatoire concernant les rejets impliquant les élus, les riverains et les associations dans les études.

Il présente le planning des études. L'ERS a pour vocation de couvrir différents milieux : milieu atmosphérique, milieu terrestre et milieu aquatique des surfaces des nappes. Les études, dont les prélèvements sont terminés, sont les études de milieu atmosphériques et terrestres. Les premiers résultats de mesure de l'uranium sont disponibles. Les mesures de radioactivité artificielle sont en cours.

Les études prévues pour 2023 :

- Etude de la cartographie de débit dose
- Etude en milieu aquatique de surface : les archives sédimentaires
- Etude de l'écoulement de surface
- Etude « mode de vie »

L'IRSN propose de réaliser une cartographie du débit dose sur une surface d'environ de 70 kilomètres carrés afin de couvrir à la fois le site et son environnement. Cela est réalisé par des survols aériens par hélicoptère ou drone. Des mesures seront aussi prélevées par véhicule. Le montage de cette étude a suivi différentes étapes. En 2022, une discussion a été menée avec le site Orano. La présentation du projet à l'Observatoire a été réalisée en octobre 2022. La semaine précédant la CSS, une pré-visite du site a été réalisée. Des demandes d'autorisation auprès du directeur et des pouvoirs publics ont été effectuées.

Une information à la municipalité sera effectuée concernant le survol. Celle-ci est prévue en avril 2023. Le rapport de l'étude est prévu pour le troisième trimestre 2023.

L'étude en milieu aquatique concerne l'étude radionucléide de substances chimiques. Une étude est dédiée aux archives sédimentaires. Celle-ci sera réalisée par des sondages dans les zones de sédiments. L'étude de surface va être réalisée par prélèvements, en complément de la surveillance. Cette action va être menée entre le printemps et l'été 2023.

L'IRSN souhaite réaliser une enquête « mode de vie » dont l'objectif est d'actualiser les informations concernant le mode de vie des riverains. Deux enquêtes vont être réalisées : une enquête d'habitude alimentaire et une enquête au budget espace/temps. La zone d'étude se situe dans un rayon de 10 kilomètres autour du site et vise une centaine de foyers. Ces enquêtes vont être réalisées en deux temps. Un bureau d'études va apporter un questionnaire aux riverains. L'IRSN doit constituer un annuaire de foyers volontaires en collaboration avec Orano mettant à disposition les anciens salariés volontaires. Il souhaite, également, s'appuyer sur les élus. Une lettre de demande officielle, accompagnée d'une plaquette, vont être adressées aux élus et aux associations locales. Il insiste sur la constitution de l'annuaire qui est une étape incontournable. L'implication des parties prenantes, des acteurs locaux, des élus et des associations sont vraiment nécessaires car l'IRSN n'a pas d'implantation locale. Cette étude sera réalisée pour l'été 2023.

Il précise que l'IRSN possède des sites internet précisant leurs enjeux et leurs objectifs. Une page est dédiée à l'ERS de Malvés.

M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL remercie pour la présentation et informe que les diaporamas seront accessibles sur le site de la DREAL. Il demande s'il y a des questions.

M. le représentant de l'association COLERE souhaite souligner l'intérêt, l'ampleur et la qualité de l'étude. Cela conforte les attentes des associations et des riverains sur la connaissance de l'environnement liée à des études indépendantes et de haute qualité. Il reprend la remarque sur le fait que cela ne remplace pas une étude épidémiologique, mais cela est déjà un premier pas. La connaissance de l'environnement est plus affinée et approfondie. Une étude épidémiologique devrait être associée. Pourquoi un site avec une telle ampleur, et un passif de rejets importants ne fait pas l'objet d'une étude épidémiologique. Les personnes ayant vécu, sur site et autour, ont absorbé et vécu les rejets. Il serait intéressant d'avoir les liens entre les rejets passés et la situation sanitaire actuelle. Il invite les administrations et les responsables à évoluer. Il ne comprend pas que le site ne bénéficie pas d'une étude épidémiologique. Il se demande pourquoi ne pas réaliser cette étude, s'il y a aucune crainte.

Mme la représentante de l'ARS signale que le raisonnement pour lancer une étude épidémiologique est l'inverse, quand des signaux sanitaires sont présents et alertent alors des études épidémiologiques sont mises en place.

M. le représentant de l'association COLERE souligne que c'est potentiellement le seul site où des études épidémiologiques ne sont pas réalisées. Des études épidémiologiques ont été réalisées autour d'incinérateurs. Le site Orano possède un passif important d'émissions d'oxyde, d'azote, etc. Il souhaite compléter les excellentes études de l'IRSN avec une étude épidémiologique.

M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL signale que ce débat a déjà eu lieu lors de la précédente CSS.

Mme Arditi ajoute être réticente aux études épidémiologiques quand il n'y a pas de signaux suffisamment forts. Des études épidémiologiques ont été réalisées sur des sites nucléaires et les résultats indiqués « on ne peut pas conclure ». Ces études, dont la conclusion « on ne peut pas conclure », sont en général présentées comme s'il n'y avait rien. Elle signale préférer devoir s'intéresser aux personnes les plus touchées (salariés du site, parfois depuis 40 ans) dans un premier temps.

M. le Directeur de la société Orano précise que l'IRSN a réalisé une étude épidémiologique sur plus de 13 000 salariés en partie amont des sites Orano. Des travaux sont en cours entre Orano et l'IRSN. Si nécessaire, les résultats de l'étude peuvent être présentés lors de la prochaine CSS. Il indique à M. le représentant de l'association COLERE que 99% des sites industriels en France ne font pas l'objet d'études épidémiologiques.

M. le représentant de l'association COLERE signale que la plupart des études épidémiologiques ne peuvent pas conclure entre les maladies et les polluants de l'environnement. L'étude épidémiologique de l'incinérateur de Lunel a conclu que les résultats n'étaient pas envisageables. Cependant, cela met en lumière les maladies pouvant émerger sans avoir de conclusion définitive. De nombreuses études épidémiologiques se terminent par une absence de conclusion car il n'est pas possible de faire le lien de cause à effet entre les cancers.

M. le représentant de l'association COLERE ajoute que l'enquête sanitaire de la ville de Narbonne menée par l'ARS a mis en évidence une surmortalité suite à des cancers de poumon.

Mme la représentante de l'ARS signale que ce risque de cancer n'était pas spécifique à la ville de Narbonne. Celui-ci a été mis en évidence dans certaines villes du pourtour méditerranéen.

M. le représentant de l'association COLERE indique que les résultats de cette étude ne peuvent pas être écartés.

M. Ibanez, riverain, signale, que dans le cadre de la CSS, le temps de parole doit être équilibré. Narbonne n'est pas une grande ville avec une population immense. Si l'usine Orano avait eu un souci cela se serait su, il y a bien longtemps. Ayant été agriculteur, il précise être très intéressé par l'étude, afin de connaître la consommation alimentaire de la population. Les résultats vont être intéressants.

Mme Arditi lance un appel aux élus dans la salle. Ils ont les moyens de faire passer l'information aux habitants. Chaque élu possède un journal paraissant tous les deux ou trois mois. Elle souhaite, que chacun, ajoute dans leur journal un encart concernant l'étude. Le résultat attendu est important et absolument fondamental. L'implication des élus est importante afin de constituer cet annuaire. Les associations ne possèdent que des petits réseaux. Il est plus difficile de trouver des personnes habitant dans les alentours avec un jardin.

M. Pourcelot de l'IRSN signale qu'il n'est pas nécessaire de posséder un jardin pour participer à cette étude. Il suffit de vivre sur le territoire et de consommer local.

M. Martin, chargé de mission de l'IRSN, indique que la consommation peut être réalisée auprès d'un marché local.

Mme Arditi signale qu'elle va régulièrement dans une petite boutique dont son exploitation est à 5 kilomètres. La boutique se compose de produits locaux mais aussi des produits provenant de l'Aude. Les habitants peuvent aller sur un marché local mais ne pas consommer uniquement local. Elle lance un appel aux élus car il s'agit d'une occasion unique. Ce n'est que le 2ème site en France sur lequel l'IRSN réalise une étude de ce genre, il ne faut pas passer à côté de cette opportunité. Souvenons-nous qu'il y a 30 ans de cela, le site Orano était considéré comme le plus mal géré des sites industriels, la situation s'est très nettement améliorée..

M. le Maire de Moussan indique que les élus se sont réunis pour discuter de cette étude. Ils ne sont pas du tout contre, néanmoins ils ne souhaitent pas interférer. Ils ne souhaitent pas désigner telle ou telle personne.

Mme Arditi souhaite que les élus diffusent l'information. Elle ne souhaite pas que les élus désignent les personnes.

M. le Maire de Moussan explique que c'est ce qui leur avait été demandé.

M. Martin, chargé de mission de l'IRSN signale que l'implication de chacun est en fonction de la manière dont ils perçoivent leur territoire. La question n'est pas de désigner les personnes mais de diffuser l'information. L'enjeu a été présenté et il serait dommage de ne pas s'appuyer sur des données réalistes de la consommation des riverains, sur leur profil, la part de produit locaux consommés, et le temps passé à l'extérieur. C'est un véritable challenge de réunir 100 foyers volontaires qui devront sur une période d'une semaine, noter ce qu'ils consomment et la provenance des produits. Il remercie Mme Arditi pour son appel. Les contacts des associations sont aussi importants. Il est possible d'envisager une réunion avec eux afin de donner les détails de l'étude.

Mme Arditi signale que le plus important est de faire ressortir l'information.

M. le représentant de l'association de COLERE indique que l'IRSN peut réaliser l'information via la presse afin de toucher un plus grand public. Cela touche un rayon de 10 kilomètres.

M. Pourcelot de l'IRSN ajoute que cela touche 21 communes.

Mme Simon Cornu, adjointe aux services de l'IRSN, signale que l'idée de « mode de vie » ne signifie pas de prendre des salades dans le potager des habitants, mais de demander aux personnes durant une semaine de noter leur consommation alimentaire. Les personnes ciblées sont les habitants qui mangent des produits locaux et non pas exclusivement ceux qui possèdent des potagers.

M. Martin, chargé de mission de l'IRSN ajoute que les jardins se travaillent l'été d'où l'échéance de l'étude.

1. Bilan Inspection des installations classées 2021 (15 min)

M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL signale que le bilan de l'inspection des installations classées de la DREAL sera présenté lors de la prochaine CSS.

Il rappelle que le site Orano est un site Seveso présentant des risques accidentels et risques chroniques. Le site est inspecté au moins tous les ans.

Environ trois ou quatre inspections sont réalisées concernant tous les enjeux du site. Tous les rapports de la DREAL sont mis en ligne sur www.gerorisques.gouv.fr. Les informations confidentielles ne sont pas en ligne pour raison de sûreté.

2. Divers/questions (20 min)

M. le Chef de l'Unité interdépartementale de l'Aude de la DREAL demande s'il y a des questions diverses. Il signale que les présentations seront envoyées avec le compte-rendu de la CSS. La prochaine CSS sur les risques chroniques sera réalisée au premier semestre 2024. Cela laisse le temps à l'Observatoire de réaliser le bilan de l'année suivante.

Mme Ardit souhate faire remarquer que dans la majorité des CSS, seuls les risques accidentels sont interprétés. Le monde industriel et l'Etat sont habituellement plus soucieux des risques accidentels que des risques chroniques. Concernant le site Orano, l'Observatoire a réussi à accentuer les réunions sur les risques chroniques.

M. le Chef de l'Unité interdépartementale remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 12h02.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Narbonne,

Rémi RECIO



